

EXPOSITION

De l'état des âmes à l'état civil



Chers collègues,

Dans le cadre de nos **nouveaux programmes de Quatrième**, le service éducatif des Archives municipales d'Épernay vous propose une **exposition sur la création de l'état civil et son évolution**. Elle sera mise à disposition des établissements scolaires à partir de la **rentrée scolaire de Noël** (Janvier 2012).

Cette exposition se compose de 7 panneaux de 1m de hauteur sur 70 cm de largeur portant sur les thèmes suivants =

- Les origines (panneaux n°1),
- La laïcisation de la société (panneaux n°2 à 4),
- Libre de son identité ? (panneaux n°5),
- Baptême et naissance, deux actes différents (panneaux n°6)
- A quoi sert l'état civil ? Quelques exemples.

L'exposition est livrée avec un questionnaire. Ce dernier peut-être modifié selon votre convenance. Cette exposition peut également être utilisée sur le niveau Sixième et en école primaire.

Si vous souhaitez emprunter l'exposition, contactez directement le responsable du service éducatif auprès des Archives municipales d'Épernay :

Grégory de GOSTOWSKI

Collège Yvette LUNDY - Esplanade Georges Pompidou

51 160 Ay

☎ : 03 26 55 43 44

✉ : gregory.gostowski@hotmail.fr

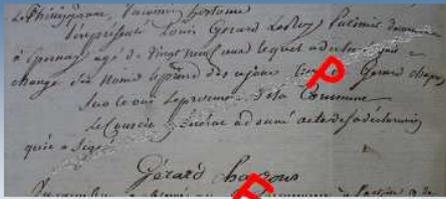
Le service éducatif se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

LIBRE DE SON IDENTITÉ ? S

Une loi du 24 Brumaire An II (14 Novembre 1793) autorise les citoyens à changer leur nom de famille par une simple déclaration en mairie. Suite à des abus :

• L'état revient à l'immutabilité du nom le 6 Fructidor An II (23 Août 1794). Il redevient donc impossible de changer de nom de famille. On revient ainsi à la situation antérieure. Seul le gouvernement peut désormais accorder une modification du patronyme par une décision de justice.

• Le 11 Germinal An XI (1^{er} Avril 1803), seuls les prénoms de saints sont autorisés ainsi que ceux des personnages connus de l'histoire ancienne ou encore ceux conformes à la tradition familiale.



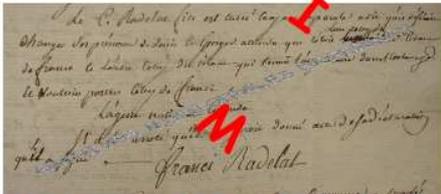
Registre de Délibérations du conseil municipal, Archives municipales d'Épernay, 104, p. 78 v°

Transcription

De Louis Gérard LA ROYA Gérard CHAPRON

Acte en date du 21 Brumaire An II (13 Novembre 1793) :

« S'est présenté Louis Gérard La Roy, habitant, demeurant à Épernay âgé de vingt neuf ans lequel a déclaré qu'il a changé ses noms et prénoms des ce jour ceux de Gérard Chapron. Sur ce vu le procureur de la Commune. Le conseil général a donné acte de sa déclaration qu'il a signé Gérard Chapron »



Registre de Délibérations du conseil municipal, Archives municipales d'Épernay, 104, p. 10

Transcription

De Louis Georges RADELET à Francis RADELET

Acte en date du 21 Brumaire An II (13 Novembre 1794) :

« Le citoyen Radélet fils est entré et ayant la parole a dit qu'il désirait changer ses prénoms de Louis et Georges attendu que l'un son oncle du dernier) tiré de France et l'autre celui du tiré qui tenait l'empire dans l'indivision. Il voulait porter celui de Francis. L'agent national entendu. Il a été arrêté qu'il serait donné acte de cet acte de déclaration qu'il a signé Francis Radélet »

BAPTÊME ET NAISSANCE : DEUX ACTES DIFFÉRENTS ? S

Napoléon Bonaparte fixe dans le Code Civil en 1804 la forme et le contenu que les actes de l'état civil doivent avoir.



Registre des Baptêmes de la paroisse d'Épernay, Archives municipales d'Épernay, 662, p. 45 recto.

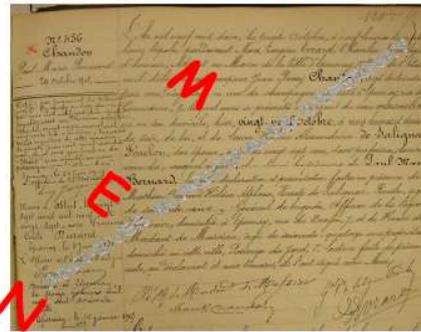
Transcription

Acte de Baptême de Jean Remy Moët (30 Septembre 1758)

« L'an mil Sept cent cinquante huit le trente Septembre, je soussigné prêtre curé de cette Église ay baptisé un fils né d'un mariage en légitime Mariage Entre Claude Louis moët moët Bourgeois et de Louise Catherine Strale les père et mère habitans de cette paroisse auquel on a imposé le nom de Jean Remy le parrain a été Jean Nicolas Bourgeois et la marraine mademoiselle Marie Brulé oncle et tante de l'enfant qui ont signé avec nous »

Il sera progressivement décidé de compléter l'acte de naissance par les autres événements de la vie de l'individu (mentions marginales) :

- le mariage (17 Août 1897),
- le divorce (18 Avril 1886). Il apparaît également en mention marginale de l'acte de mariage,
- le décès (29 Mars 1945).

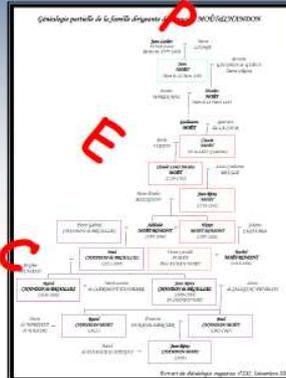


Acte de naissance de Paul Chandon-Remy Décédé en 4^{ème} degré du président 29 Octobre 1902

Registre de l'Etat civil, Naissances, années 1902, Archives municipales d'Épernay, non coté, n° 456, 120^{ème} acte.

A QUOI SERT L'ÉTAT CIVIL ? QUELQUES EXEMPLES S

La famille CHANDON-MOËT est une ancienne famille Marnaise et Spornacienne. Elle est originaire de Reims et accède à la noblesse avec Jean MOËT en 1446. Son descendant, Claude, fonde au début du XVII^{ème} (vers 1706) siècle une maison de Champagne à son nom (les personnages entourés sont les membres de la famille à avoir occupé la direction de la société familiale). Depuis 1987, la société MOËT & CHANDON est allié aux sociétés Hennessy et Louis Vuitton pour former le puissant groupe française LVMH.



Notre état civil nous permet de marquer notre individualité. L'ensemble des caractères qui font qu'une personne est unique crée notre identité.

Document fourni aux futurs mariés. Avec l'aimable collaboration du service d'état civil de la mairie d'Épernay.

Il est obligatoire de présenter son identité à certains moments de sa vie ou pour effectuer certaines démarches administratives. Il est alors nécessaire d'avoir recouru à l'état civil. Le but est d'éviter les actes de fraudes ou l'usurpation d'identité. Ces deux agissements passent sous le coup de la loi.



Imprimé de demande de carte nationale d'identité (recto verso de la première feuille). Avec l'aimable collaboration du service d'état civil de la mairie d'Épernay.